

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement Industriel

19 Avenue Foch BP 3718 98846 NOUMEA CEDEX L'inspecteur des installations classées, s/c du directeur,

à

Monsieur le gestionnaire du collège de Pum BP 5262 98875 PLUM

N°2011-24585/DENV

Nouméa, le 17 JUN 2011

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées du collège de Plum

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 25 mai dernier de la station d'épuration du collège de Plum.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de mettre en œuvre le programme d'autosurveillance défini dans l'arrêté d'autorisation et de m'en communiquer les résultats. Les premiers résultats des analyses trimestrielles devront être transmis d'ici trois mois (puis périodiquement tous les trimestres) et les résultats des analyses et bilans annuels devront être transmis d'ici la fin de l'année 2011 (puis périodiquement tous les ans).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur des installations classées

Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 25 mai 2011

Copie: direction de l'éducation